



# FLASH INFO

votre actualité

Le 11 janvier 2021

## Participation et intéressement

### LA SITUATION POUR 2020

**L'UNSA-SAPAP est le seul syndicat représentatif à avoir signé tous les accords d'intéressement depuis 1986, soit 11 accords en tout.**

Lors de la réunion avec la direction (CMOS) du 4 décembre dernier, nous avons été informés qu'il est possible, si les bons résultats d'amélioration de la qualité de service étaient confirmés sur la fin de l'année 2020, qu'une prime d'intéressement soit distribuée au printemps 2021.

**Naturellement, il ne faut pas se faire d'illusion, elle sera très faible.**

Le résultat de l'année 2020 pour Aéroports de Paris ne sera pas un bénéfice mais une perte nette très significative, et donc la participation sera égale à zéro.

### LA SITUATION POUR 2021 ET AU-DELÀ

L'accord de participation est un accord à durée indéterminée, il continue donc de s'appliquer avec la même formule de calcul pour les années à venir : Pour que la participation ne soit pas supérieure ou égale à zéro, Aéroports de Paris S.A. doit réaliser un bénéfice net fiscal supérieur à 5 % de ses capitaux propres.

Le dernier accord intéressement signé le 18 juin 2018 couvrait les 3 exercices 2018, 2019 et 2020. L'article 10.1 de cet accord stipulait :

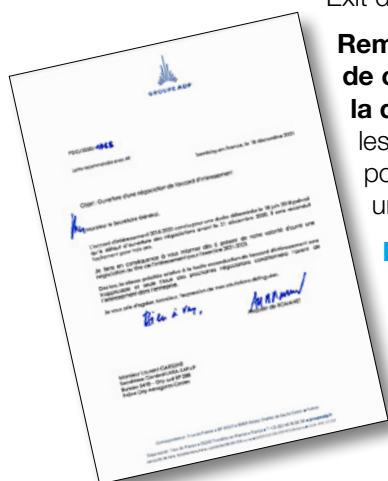
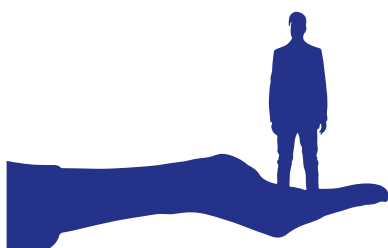
*« si aucune des parties habilitées ne demandait la renégociation de cet accord dans les 3 mois précédant l'échéance du 31 décembre 2020, il était renouvelé pour une période de 3 ans ».*

**Or, l'une des parties s'est manifestée le 18 décembre dernier : La Direction !**

Dans son courrier par lettre recommandée avec A.R, elle informe les autres parties qu'elle souhaite renégocier l'intéressement au cours des semaines et des mois à venir. Exit donc la tacite reconduction.

**Remarque : la Direction pourra bien sûr proposer une nouvelle formule de calcul mais, et c'est nouveau, elle peut très bien proposer de modifier la durée de l'accord.** Depuis le 9 décembre dernier, il n'est plus obligatoire pour les grandes entreprises de négocier un accord pour 3 ans. La Direction d'Aéroports de Paris est en droit, si ça l'arrange, de nous proposer un accord valable uniquement pour 2021. Nous attendons de voir ses propositions.

**L'UNSA-SAPAP prendra toute sa part dans la négociation d'un 12<sup>e</sup> accord d'intéressement, dans l'intérêt bien évidemment des salariés d'Aéroports de Paris.**



## ORLY

UNSA-SAPAP  
Local 5410 Orly Sud  
Tél : 01 49 75 06 46  
sapapol@adp.fr

Libres  
ensemble !

## CDG

UNSA-SAPAP  
Module MN 2R4-077 CDG2  
Tél : 01 48 62 74 55  
sapapry@adp.fr

